

LA VIE ECONOMIQUE

- [Le discours de François Hollande, les réactions de la classe politique](#)
- [L'inflation a augmenté de 0,9 % sur 1 an](#)
- [Le déficit public de la France continue de dérapier](#)
- [Pierre Moscovici prévoit une croissance de 0,2 % au 2ème trimestre](#)
- [Fitch retire son triple A à la France](#)
- [Douze milliards d'euros supplémentaires consacrés aux "investissements d'avenir"](#)
- [185 millions d'euros débloqués pour la formation des chômeurs](#)
- [812 millions d'euros versés par erreur à des chômeurs en 2012 par Pôle Emploi](#)
- [L'emploi à domicile a chuté début 2013](#)
- [APEC : les recrutements de cadres devraient rebondir en 2014](#)
- [La production industrielle a rechuté en mai](#)
- [Entreprises françaises : une bannière unique pour mieux exporter](#)
- [La CDC et les assureurs lancent un fonds spécial pour les ETI](#)
- [CDI intérimaires : syndicats et patronat trouvent un accord](#)
- [Signature d'un accord cadre national portant sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

- [Sécurité sociale : certification des comptes 2012](#)
- [6 200 contrats d'accès aux soins signés, se réjouit la CNAM](#)
- [Allocations familiales : forte hausse des fraudes détectées par la CNAF](#)
- [Médicaments : vers une vente partielle hors pharmacie ?](#)
- [Paris : vers un alourdissement de la fiscalité des résidences secondaires ?](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

- [L'autorité de la concurrence donne son feu vert à la fusion Monoprix-Casino](#)
- [Au moins 250 suppressions de postes annoncées chez Canon](#)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

- [Le PS veut une réforme des retraites a minima](#)

Qu'est-ce que Le.Crible ?

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans **Le.Crible** les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie sera également proposée, qui signalera les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : eric.tessier@urssaf.fr

LA VIE ECONOMIQUE

● Le discours de François Hollande, les réactions de la classe politique

Le président de la république s'est exprimé lors du 14 juillet 2013. Entre autres sur : **la crise** : « *La reprise économique est là* », la production industrielle repart ; **les impôts** : il n'y aura d'augmentations d'impôts en 2014 que si « *elles sont nécessaires et, dans l'idéal, le moins possible* » ; **le gaz de schiste** : « *Tant que je serai président, il n'y aura pas d'exploration du gaz de schiste en France* » ; **le Mali** : « *C'est une victoire qui a été remportée* » ; la montée du Front national (FN) : M. Hollande est « *inquiet* », il juge d'une « *extrême gravité* » la montée du FN : « *Les Français qui votent pour l'extrême droite veulent sans doute que leur pays réussisse. Eh bien, je dois leur donner cette garantie* ».

Les principales réactions :

LE PARTI SOCIALISTE

- **Bruno Le Roux**, président du groupe à l'Assemblée : « *Le 14 juillet du président de la République a été un puissant stimulant pour en finir avec le dénigrement et la sinistrose. [...] C'est la France qui se bat, qui se réforme et qui est en train de réussir. Grâce aux impulsions données depuis un an en matière de compétitivité, d'emplois, de rénovation, la reprise s'amorce et le pays commence à reprendre pied* ».

LA GAUCHE ET LES VERTS

- **Le Parti de gauche** : « *Le candidat du 'changement c'est maintenant' a confirmé qu'il s'était mué en triste président de l'austérité. [...] Sûrement aveuglé par le soleil parisien, Monsieur Irma a, comme il le fait depuis un an, expliqué que la 'reprise est là'. [Il y aura une] mobilisation sociale dès la rentrée* ».

- **Jean-Vincent Placé**, président du groupe **Europe Ecologie-Les Verts** au Sénat : « *Sur la reprise, c'est peut-être l'effet du soleil ou de l'optimisme bien connu du président de la République. [...] L'argument uniquement sur la production industrielle est peut-être un peu faible : 0,2 ou 0 de croissance cette année, probablement 0,8 l'année prochaine. Il y a déjà le débat sur la reprise et il y a le débat sur la réalité de l'emploi* ».

LA DROITE

- **Valérie Debord**, **UMP** : « *[François Hollande a] manié les approximations en tentant d'imprimer un volontarisme dépassé après un an de politique brouillonne. [...] Plus étonnant, le président de la République s'est transformé en oracle en prétendant que 'la reprise est là' en niant à la fois la réalité économique et sociale de la France. Après deux émissions de télévision ratées tant sur le fond que sur la forme, le chef de l'Etat n'a imprimé ni solennité ni cap ni politique claire y compris sur sa propre majorité où l'on peine à définir les contours de la solidarité gouvernementale entre un Montebourg impunissable, un Valls surpuissant et des Verts aliénés par un accord électoral qui les a favorisés aux législatives* ».

- **Marine Le Pen**, présidente du **Front national** : « *Non, la crise n'est pas derrière nous, non, la reprise n'est pas là, non la production industrielle ne repart pas (elle a baissé de 0,4 % en mai). [...] Le président de la République vit-il dans le même pays que les Français ? Connaît-il les difficultés aujourd'hui éprouvées ? Sait-il que des millions de Français, chômeurs, retraités ou salariés pauvres, entrepreneurs en difficulté, souffrent ?* »

- **Jean-Louis Borloo**, président de l'**Union des démocrates et indépendants** (UDI, centre) : « *[M. Hollande a jeté] le trouble sur le risque d'augmentation d'impôts en 2014, malgré son engagement formel et celui du gouvernement maintes fois réitérés devant la représentation nationale. [...] Une augmentation en 2014 des prélèvements obligatoires n'est pas acceptable pour les Français et étoufferait, par ailleurs, une éventuelle reprise si fragile* ».

http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/07/14/francois-hollande-la-reprise-economique-est-la_3447395_823448.html

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/07/14/les-partis-politiques-ironisent-sur-la-reprise-evoquee-par-hollande_3447465_823448.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130715-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/07/14/les-partis-politiques-ironisent-sur-la-reprise-evoquee-par-hollande_3447465_823448.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130715-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 14/07/2013)

[Retour au sommaire](#)

● L'inflation a augmenté de 0,9 % sur un an

Le 11 juillet 2013, l'Insee a annoncé que l'inflation avait atteint 0,9 % en juin (contre 0,8 % en mai). La hausse des prix à la consommation (hors tabac) est à 0,8 % sur un an. Les prix de l'alimentation ont augmenté de 1,8 % sur un an, ceux de l'énergie de 1,7 %, ceux des services de 1 %, ceux du tabac de 7 %. Enfin, le prix des produits manufacturés a baissé, lui, de 0,4 %.

<http://www.leparisien.fr/economie/l-inflation-a-augmente-de-0-9-sur-un-an-11-07-2013-2974153.php#xtor=EREC-109----1346501@1>

(Source : www.leparisien.fr du 11/07/2013)

● Le déficit public de la France continue de dérapage

Le 9 juillet 2013, le ministère du Budget a indiqué que le déficit du budget de l'Etat français, à fin mai, s'était creusé à 72,6 milliards d'euros, contre 69,6 milliards en 2012, à la même période. **Pourquoi ?** A cause « d'éléments non récurrents » : « 2012 avait bénéficié d'une recette exceptionnelle liée à l'attribution des licences de téléphonie mobile 4G (2,6 milliards) alors que celui de 2013 est grevé par deux dépenses européennes : augmentation de capital de la Banque européenne d'investissement (1,6 milliard) et dotation au Mécanisme européen de stabilité, le fonds de secours de la zone euro (3,3 milliards) ». Le détail des hausses : les dépenses de l'Etat, concernant le budget général et les prélèvements sur recettes (+ 6,2 % à 169,4 milliards), les dépenses de personnel (+ 2,4 % à périmètre constant), les dépenses d'investissement (+ 5,6 %). Côté recettes, les recettes fiscales sont elles aussi en hausse : de 6,4 % à périmètre constant et de 6,7 % à périmètre courant. L'impôt sur les sociétés a rapporté 10,05 milliards d'euros à l'Etat fin mai, en hausse de 32,3 % à périmètre courant et de 15,4 % à périmètre constant par rapport à fin mai 2012. Les taxes directement liées à la consommation ont suivi une évolution contrastée. Si la TVA nette a rapporté 56,36 milliards d'euros à l'Etat, soit une hausse de 1,5 % sur un an à périmètres courant et constant, la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques est, elle, en recul : 5,20 milliards d'euros, en baisse de 2,9 % sur un an.

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/le-deficit-public-de-la-france-continue-de-deraper_393597.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 09/07/2013)

● Pierre Moscovici prévoit une croissance de 0,2 % au 2^{ème} trimestre

Le 10 juillet 2013, lors de l'émission "Questions d'Info" LCP/France Info/LeMonde/AFP, **Pierre Moscovici**, ministre de l'Economie et des Finances, a annoncé s'attendre à une croissance de 0,2 % au 2^{ème} trimestre : « Les enquêtes dont nous disposons, les prévisions dont nous disposons, à la fois de l'Insee et de la Banque de France, appuyées sur des chiffres solides, laissent à penser que le 2e trimestre 2013 sera à + 0,2 % ». Lors du Conseil des ministres, M. Moscovici a affirmé que « s'il (était) encore tôt pour y voir le signe d'une reprise durable, la croissance pourrait cependant se raffermir au cours des prochains mois au vu du redressement des perspectives personnelles des chefs d'entreprise retracées par les enquêtes de conjoncture ».

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/pierre-moscovici-prevoit-une-croissance-de-0-2-au-2e-trimestre_393858.html#xtor=AL-189

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 10/07/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Fitch retire son triple A à la France

Vendredi 12 juillet 2013, l'agence de notation **Fitch** a retiré son triple A à la France, rétrogradée à AA +, avec une perspective « stable » dans « les deux années à venir ». **Les raisons ?** 01)- Des incertitudes, à court et moyen termes, sur l'évolution de la production, du chômage et du déficit budgétaire de l'Etat. 02)- un désaccord avec les prévisions de croissance du pays. Les prévisions du gouvernement français : une croissance de 0,1 % en 2013, de 1,2 % en 2014, de 2 % en 2015 et 2016. Les prévisions de Fitch : une contraction de l'économie française de 0,3 % en 2013, une croissance de 0,7 % en 2014, de 1,2 % en 2015. **Pierre Moscovici**, ministre de l'Economie et des Finances : « [Bercy] réaffirme la détermination du gouvernement à poursuivre la réduction des déficits publics, le

rétablissement de la compétitivité et le redressement de l'économie française pour soutenir la croissance et l'emploi. La dette française est parmi les plus sûres et les plus liquides au sein de la zone euro, bénéficiant de taux historiquement bas, preuve de la confiance réaffirmée des investisseurs. Cette confiance renforce la conviction du gouvernement que sa stratégie est la bonne ».

[http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/07/12/la-france-perd-son-triple-a-aupres-de-l-agence-fitch-3447171-3234.html#xtor=EPR-32280229-\[NL_Titresdujour\]-20130713-\[titres\]](http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/07/12/la-france-perd-son-triple-a-aupres-de-l-agence-fitch-3447171-3234.html#xtor=EPR-32280229-[NL_Titresdujour]-20130713-[titres])

(Source : www.lemonde.fr du 12/07/2013)

● Douze milliards d'euros supplémentaires consacrés aux "investissements d'avenir"

Le 9 juillet 2013, le premier ministre, Jean-Marc Ayrault, a annoncé un nouveau programme d'investissements d'avenir (PIA), doté de 12 milliards d'euros, destiné à financer des projets à l'horizon 2025 et largement consacré, selon lui, à la transition écologique. **La répartition de ces 12 milliards ?** La recherche et l'université : 3,6 milliards. La transition énergétique (dans le logement notamment) : 2,3 milliards. L'industrie : 1,7 milliard. Les industries de défense : 1,5 milliard. L'aéronautique : 1,3 milliard. L'économie numérique : 600 millions. La santé : 400 millions. **Quel financement ?** Selon Matignon, ces 12 milliards sur dix ans seront pour partie financés par des cessions d'actifs de l'Etat.

<http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/07/09/12-milliards-d-euros-consacres-aux-investissements-d-avenir-3445081-3234.html>

(Source : www.lemonde.fr du 09/07/2013)

● 185 millions d'euros débloqués pour la formation des chômeurs

D'après le ministère du Travail, le 10 juillet 2013, l'Etat et les partenaires sociaux ont décidé de débloquent 185 millions d'euros pour la formation des chômeurs. **Objectif** : former en quelques mois 30 000 chômeurs de plus « *dans des secteurs et des métiers qui offrent des opportunités d'emploi à court ou moyen terme* ». **Le ministère du Travail** : « *[Les régions ont] confirmé leur engagement à apporter des financements complémentaires, [qui seront précisés] ultérieurement région par région* ». Le 8 juillet, le ministère du Travail avait également donné le coup d'envoi d'une réforme « *ambitieuse* » de la formation professionnelle. Les partenaires sociaux ont désormais 5 mois pour aboutir à un accord, en vue de la présentation d'un projet de loi avant la fin d'année.

[http://www.challenges.fr/economie/20130711.CHA2287/185-millions-d-euros-debloques-pour-la-formation-des-chomeurs.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130711](http://www.challenges.fr/economie/20130711.CHA2287/185-millions-d-euros-debloques-pour-la-formation-des-chomeurs.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130711)

(Source : www.challenges.fr du 11/07/2013)

[Retour au sommaire](#)

● 812 millions d'euros versés par erreur à des chômeurs en 2012 par Pôle Emploi

Selon un rapport du médiateur de Pôle Emploi, Jean-Louis Walter, près de 812 millions d'euros ont été versés par erreur en 2012 par Pôle Emploi. M. Walter préconise une refonte des règles de calcul de l'indemnisation dans le cas du cumul autorisé de l'allocation chômage avec un travail. Un dispositif qui concerne les demandeurs d'emploi en activité réduite, soit près de la moitié des chômeurs indemnisés. **M. Walter** : « *[Ce dispositif est] de nature à générer des indus par sa complexité et est arrivé à saturation* ». Ces 812 millions représentent 2,5 % des 33 milliards d'allocations versées. 65 % (524 millions) ont été récupérés. Les versements erronés sont souvent la conséquence de périodes de travail non déclarées, ou déclarées trop tard, par les inscrits à Pôle emploi, ou encore d'erreurs lors du calcul des droits par les agents de Pôle emploi. **M. Walter** note que s'il y a de « *vrais fraudeurs, volontaires et organisés* », il y a aussi ceux « *que la nécessité contraint à différer ou dissimuler une activité pour conserver leur indemnisation et faire la jonction jusqu'à une autre rentrée d'argent. Et puis, il y a aussi les erreurs et les omissions par manque d'information* ». Il suggère donc d'adapter le système informatique. **Objectif ?** « *Limiter les sources de tension avec les demandeurs d'emploi* ». Toujours d'après lui, une meilleure information donnée au demandeur d'emploi et un renforcement de la formation des conseillers sont nécessaires.

[http://www.challenges.fr/economie/20130710.CHA2110/812-millions-d-euros-verses-par-erreur-a-des-chomeurs-en-2012-par-pole-emploi.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130710](http://www.challenges.fr/economie/20130710.CHA2110/812-millions-d-euros-verses-par-erreur-a-des-chomeurs-en-2012-par-pole-emploi.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130710)

(Source : www.challenges.fr du 10/07/2013)

● L'emploi à domicile a chuté début 2013

Selon une note de l'**Acoss**, en date du 8 juillet 2013, l'emploi à domicile a baissé en France au 1^{er} trimestre 2013. On note un recul de 4,4 % de la masse des salaires versés sur un trimestre. Si l'on compare au même trimestre pour l'année 2012, le recul est de 6,6 %. **Les causes ?** Une recrue simultanée du nombre d'employeurs (- 2,3 % sur un trimestre) et du nombre d'heures moyen déclaré par employeur (- 1,6 %). **Quelles activités** sont concernées par cette chute ? Surtout les activités hors garde d'enfant : aide ménagère, garde malade, aide aux personnes âgées et soutien scolaire. Pour les gardes d'enfant au domicile des employeurs, « *la baisse des salaires versés est moindre (- 1,2 % sur un trimestre) mais le volume total des heures déclarées accuse une quatrième baisse consécutive (- 1 % sur un trimestre, - 4 % sur un an)* ». L'activité des assistantes maternelles, qui travaillent chez elles, ralentit : « *La masse des salaires versés progresse de 2,5 % sur un an, après 4 % de hausse annuelle au trimestre précédent. Pour la première fois depuis un an, le volume d'heures déclaré diminue* ». Enfin, au premier trimestre 2013, le nombre de particuliers employeurs est de 2,91 millions : 909 000 ayant recours à une assistante maternelle, le reste (plus d'un million) ayant un employé travaillant à leur domicile.

http://www.liberation.fr/economie/2013/07/09/l-emploi-a-domicile-a-chute-debut-2013_916979

(Source : www.liberation.fr du 09/07/2013)

● APEC : les recrutements de cadres devraient rebondir en 2014

D'après l'APEC, association pour l'emploi des cadres, même s'ils devraient continuer à baisser en 2013 (- 7 %), les recrutements de cadres progresseraient en 2014 et au cours des années suivantes. En 2013, ils devraient s'établir à moins de 167 000. **Jean-Marie Marx**, directeur général de l'APEC : « *Ce chiffre se situe au bas de la fourchette des prévisions recueillies auprès des entreprises fin 2012, mais reste à un niveau que l'on peut qualifier de bon* ». Malgré la conjoncture, les effectifs cadres continueraient néanmoins de progresser. Pour les 5 ans à venir, l'APEC a fondé ses prévisions sur « *une reprise économique modérée* » : des prévisions de croissance du PIB de - 0,1 % en 2013, + 0,6 % en 2014, et une montée progressive jusqu'à + 1,2 % en 2017. Ainsi, à partir de 2014, les embauches de cadres redeviendraient positives : + 2 % en 2014, + 7 % en 2015, + 8 % en 2016 et + 10 % en 2017 (avec un pic de 214 000 recrutements). Enfin, l'APEC publie un sondage, réalisé par internet en mai et juin auprès de 1 100 cadres du privé, dont les résultats sont plutôt paradoxaux : d'un côté, les cadres « *restent majoritairement optimistes pour leur propre avenir* » (à 61 %), d'un autre côté ils sont « *plus nombreux qu'il y a un an à juger la situation économique actuelle préoccupante, de même que celle de leur entreprise* ». **Challenges** : « *Ainsi, 42 % pensent que les recrutements de cadres dans leur entreprise vont diminuer en 2013 par rapport à 2012* ».

[http://www.challenges.fr/emploi/20130709.CHA1913/apec-les-recrutements-de-cadres-devraient-progresser-en-2014.html#xtor=EPR-14-\[Quot10h30\]-20130710](http://www.challenges.fr/emploi/20130709.CHA1913/apec-les-recrutements-de-cadres-devraient-progresser-en-2014.html#xtor=EPR-14-[Quot10h30]-20130710)

(Source : www.challenges.fr du 10/07/2013)

● La production industrielle a rechuté en mai

Le 10 juillet 2013, l'Insee a indiqué que la production industrielle française a reculé en mai de 0,4 % par rapport au mois précédent. Elle avait augmenté de 2,2 % en avril. Quasiment tous les secteurs sont touchés : l'industrie manufacturière, hors énergie et secteur minier (- 1,1 %, après un rebond de 2,6 % en avril), les équipements électriques, électroniques, informatiques et les machines (- 2 % sur un mois), la cokéfaction et le raffinage (- 2,5 %), le caoutchouc, le plastique et les minéraux non métalliques (- 2 %). S'en sortent bien l'automobile (+ 1,7 %) et le textile, l'habillement, le cuir et les chaussures (+ 1,1 %). Les industries extractives, l'énergie et l'eau, elles, poursuivent leur hausse (+ 2,1 %).

http://lexpansion.lexpress.fr/economie/la-production-industrielle-a-rechute-en-mai_393792.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 10/07/2013, Philippe Huguen)

[Retour au sommaire](#)

● **Entreprises françaises : une bannière unique pour mieux exporter**

Lundi 8 juillet 2013, Nicole Bricq, ministre du Commerce extérieur, a déclaré que tous les acteurs qui accompagnent les entreprises vers l'internationalisation et l'export seront réunis sous une « *bannière unique* ». **Mme Bricq** : « *Il s'agit notamment de disposer d'une meilleure organisation du soutien de la France à l'internationalisation des entreprises. [Pour cela, le gouvernement va] fédérer sous une bannière unique, France international, autour de choix précis, des partenaires, Ubifrance, la banque publique d'investissement, les Chambres de commerce et d'industrie International (CCI International), les régions, les opérateurs de l'agroalimentaire. [Cette] fédération d'acteurs disposera d'un portail internet unifié et d'un annuaire de l'export. [...] Quand on va dans un salon international, optiquement, on voit tout de suite les Allemands, on voit tout de suite les Italiens, on voit tout de suite les Turcs maintenant, ils sont très offensifs, mais on cherche la France. Il faut que tout le monde se réunisse* ».

<http://www.challenges.fr/economie/20130709.CHA1911/entreprises-francaises-une-banniere-unique-pour-mieux-exporter.html>

(Source : www.challenges.fr du 09/07/2013)

● **La CDC et les assureurs lancent un fonds spécial pour les ETI**

La Caisse des dépôts (CDC) et 18 assureurs ont lancé un fonds de prêts (Novo) doté de 1 milliard d'euros destiné aux entreprises de taille intermédiaires (ETI). « *Novo est un fonds obligataire destiné aux grosses PME et aux ETI en croissance* ». **Son objectif ?** Permettre aux entreprises de lever entre 10 et 50 millions d'euros, remboursables entre 5 et 7 ans et assorti d'un taux fixe. **Quand ?** A la rentrée, après la publication au cours de l'été du décret réformant le code des assurances. **Qui gère ?** BNP Paribas IP et Tikehau. **Important :** la totalité des fonds devrait être investie dans les deux prochaines années. « *Aux côtés des 18 assureurs, dont CNP Assurances et AXA, la CDC a abondé 100 millions d'euros en mobilisant notamment l'épargne du Livret A. D'autres investisseurs institutionnels, comme le Fonds de réserve des retraites et la Retraite additionnelle de la Fonction publique, ont participé au tour de table* ». **Thierry Giami**, président de l'Observatoire du financement des entreprises : « *Chacun a investi de 1 à 10 % des capitaux qui sont mobilisés* ». M. Giami espère qu'à terme, 10 millions d'euros puissent être investis dans 300 à 400 ETI. **L'Expansion :** « *Plus largement, la réforme qui rend possible la création de ce fonds donne la possibilité aux assureurs d'investir directement dans des sociétés non cotées, ce qui était impossible auparavant. Il s'agit de rediriger une partie plus importante de l'encours du secteur (1 800 milliards d'euros) vers les PME, selon des modalités définies par le législateur et sous la supervision de l'Autorité de contrôle prudentiel. Les assureurs investissent actuellement 42 milliards d'euros dans des PME/ETI. Ils pourront désormais investir jusqu'à 5 % de leurs encours dans des fonds de prêts aux entreprises, ce qui représente un montant potentiel de 90 milliards d'euros* ».

http://lexpansion.lexpress.fr/entreprise/la-cdc-et-les-assureurs-lancent-un-fonds-special-pour-les-eti_393960.html

(Source : <http://lexpansion.lexpress.fr> du 11/07/2013, Jérôme Chatin)

[Retour au sommaire](#)

● **CDI intérimaires : syndicats et patronat trouvent un accord**

Le 11 juillet 2013, le patronat de l'intérim (Prism'emploi) et trois syndicats de la branche (CFDT, CFTC, CGC) ont trouvé un accord sur un nouveau type de contrat : le CDI pour intérimaire. Ce contrat pourrait bénéficier à 20 000 intérimaires ces trois prochaines années. **Les gens concernés ?** Ceux dont les compétences sont les plus recherchées. **Le but pour les entreprises de travail temporaire (ETT) ?** Les fidéliser. **Le financement du « fonds de sécurisation des parcours des intérimaires » ?** Deux sources : 10 % du salaire des intérimaires en CDI durant leur mission + une cotisation patronale de 0,5 % de la masse salariale de l'ensemble des intérimaires. **Les Echos :** « *Concrètement, l'intérimaire en CDI sera tenu d'accepter toutes les missions proposées par l'ETT répondant aux critères de mobilité, de type de poste et de rémunération définis dans son contrat de travail. Le reste du temps, il sera en 'intermission' : il ne travaillera pas mais devra rester disponible en cas de mission se présentant et des formations pourront lui être imposées. Durant ces périodes,*

une rémunération garantie, définie dans son contrat de travail, lui sera versée par l'ETT. Elle devra être d'au moins le SMIC (à plein temps) pour les ouvriers et employés, le SMIC majoré de 15 % pour les techniciens et agents de maîtrise, le SMIC majoré de 25 % pour les cadres. Pour le reste (congrés, licenciements, etc.), le CDI intérimaire répondra aux mêmes règles qu'un CDI classique ».

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202890275145-cdi-interimaires-syndicats-et-patronat-trouvent-un-accord-585245.php?xtor=EPR-1500-\[france\]-20130711-\[s=461370 n=2 c=201 \]-1413980\[SDV\]@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202890275145-cdi-interimaires-syndicats-et-patronat-trouvent-un-accord-585245.php?xtor=EPR-1500-[france]-20130711-[s=461370 n=2 c=201]-1413980[SDV]@1)

(Source : www.lesechos.fr du 11/07/2013, Derek Perrotte)

● Signature d'un accord cadre national portant sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

- **Présentation par le ministère du Travail et de l'Emploi** : « Le ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social, le ministère des droits des femmes et Pôle emploi ont signé un accord cadre national.

L'objet de l'accord cadre est de :

- contribuer à renforcer la mixité des emplois de recrutement et d'insertion dans les territoires
- faciliter le retour à l'emploi et contribuer à l'amélioration de la qualité des emplois des femmes en agissant sur les freins à l'emploi en lien avec les acteurs de l'insertion sur les territoires.

Il s'agit pour Pôle emploi de décliner ces objectifs dans ses actions et par la mobilisation des différents instruments de la politique de l'emploi. Pour contribuer à améliorer l'égalité femme-homme, Pôle emploi mobilise l'expertise des déléguées régionales et des chargées de mission départementales aux droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes ».

<http://travail-emploi.gouv.fr/actualite-presse,42/breves,2137/espaces,770/travail,771/dossiers,156/gestion-des-ressources-humaines,474/egalite-entre-les-femmes-et-les,506/accords-cadres-nationaux,2324/signature-d-un-accord-cadre,16507.html>

- L'accord cadre national portant sur la mixité et l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans son intégralité (8 pages) :

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/accord_cadre_national_DGEFP_DGCSSDFE_ET_POLE_EMPLOI.pdf

(Source : <http://travail-emploi.gouv.fr>)

[Retour au sommaire](#)

COTISATIONS SECURITE SOCIALE/FISCALITE

● Sécurité sociale : certification des comptes 2012

- **Présentation par le ministère de l'Économie et des Finances** : « La Cour des comptes a rendu public son 7^e rapport de certification des comptes 2012 du régime général de Sécurité sociale. Elle souligne la démarche de progrès et l'importance des chantiers engagés par la Sécurité sociale. Les comptes sont certifiés avec réserves, à l'exception de la branche accidents du travail et maladies professionnelles (AT-MP) que la Cour ne certifie pas. Des résultats en nette amélioration : A la suite de la certification des comptes du régime général de Sécurité sociale 2012, Marisol Touraine, ministre des Affaires sociales et de la santé, et Bernard Cazeneuve, ministre délégué chargé du budget, soulignent dans un communiqué de presse 'des résultats en nette amélioration qui traduisent la mobilisation des organismes du régime général et de leurs ministères de tutelle pour répondre aux exigences de qualité et de transparence des comptes de la sécurité sociale'.

La Cour des comptes a certifié les comptes de **la branche famille** (avec réserves), après le refus de certification exprimé l'an dernier. [...] La Cour a confirmé les progrès qu'elle avait constatés en 2012 pour **les branches maladie, retraite et recouvrement**. Ces constats traduisent en particulier le renforcement du contrôle interne mis en œuvre par les branches. Ainsi, les branches maladie, vieillesse et recouvrement voient leurs comptes certifiés avec réserves. Le nombre de réserves s'est réduit par rapport à 2011 pour les branches maladie et recouvrement avec respectivement quatre et six réserves, contre cinq et huit en 2011. [...] La Cour relève les améliorations importantes apportées aux comptes de **la branche**

accidents du travail – maladies professionnelles, qu'elle avait refusé de certifier l'an dernier : la branche a en effet provisionné 0,7 milliard d'euros au titre des contentieux initiés par les employeurs sur la tarification. L'impossibilité de certifier les comptes exprimée par la Cour cette année traduit toutefois la nécessité de fiabiliser encore le recensement de ces contentieux ».

<http://www.economie.gouv.fr/certification-des-comptes-2012-de-la-securite-sociale>

(Source : www.economie.gouv.fr du 05/07/2013)

● 6 200 contrats d'accès aux soins signés, se réjouit la CNAM

Frédéric van Roekeghem, directeur de l'assurance-maladie, a annoncé que 6 200 contrats d'accès aux soins avaient été signés. L'entrée en vigueur du contrat nécessite la signature de 8 200 praticiens. On approche donc du seuil. **M. van Roekeghem** : « Nous sommes à 6 200 contrats [d'accès aux soins signés]. Nous avons un premier objectif de 5 000 contrats fin juin, nous avons dépassé cet objectif avec 5 700 contrats. Dès lors que la masse critique est atteinte, la question qui se pose est celle de la date à laquelle nous pourrions ouvrir le contrat. Plus vite le contrat s'ouvrira, plus vite les signataires et leurs patients pourront bénéficier de ses avantages. Nous avons tenu nos engagements. C'est la première fois que des revalorisations pluriannuelles ont été publiées au "Journal officiel" sur la CCAM technique. Il y a une visibilité. Le contrat est largement accepté par les professionnels ».

<http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualite/convention/6-200-contrats-d-acces-aux-soins-signes-se-rejouit-la-cnam>

(Source : www.lequotidiendumedecin.fr du 10/07/2013, C.D.)

● Allocations familiales : forte hausse des fraudes détectées par la CNAF

Le nombre des fraudes détectées par la **CNAF** (caisse nationale d'allocations familiales) a augmenté de 20 % en 2012, à 110 millions d'euros. La cause ? Une amélioration des méthodes de contrôles, contrôles désormais plus ciblés grâce à l'établissement d'un profil type élaboré à partir des données concernant les fraudeurs déjà identifiés (data mining). Le profil établi, on effectue un balayage des dossiers en cours pour identifier les cas suspects. C'est ainsi que la moitié desdits cas suspects vérifiés a mis à jour des fraudes. 18 000 personnes ont fait l'objet d'un redressement. On est passé de 39 redressements pour 100 contrôles en 2011 à 52 redressements pour 100 contrôles en 2012. Selon **Europe 1** : « La plupart du temps, il s'agit de petites arnaques : une personne qui continue de toucher le RSA alors qu'elle travaille, par exemple, ou encore un concubinage camouflé, qui permet de continuer de percevoir l'allocation pour parent isolé ».

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202887270783-allocations-familiales-forte-hausse-des-fraudes-detectees-par-la-cnaf-584772.php?xtor=EPR-101-\[NL_13h\]-20130710-\[s=461370_n=2_c=201_\]-1413980@2](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202887270783-allocations-familiales-forte-hausse-des-fraudes-detectees-par-la-cnaf-584772.php?xtor=EPR-101-[NL_13h]-20130710-[s=461370_n=2_c=201_]-1413980@2)

(Source : www.lesechos.fr du 10/07/2013)

[Retour au sommaire](#)

● Médicaments : vers une vente partielle hors pharmacie ?

Le 10 juillet 2013, l'Autorité de la concurrence a avancé l'idée d'une vente des médicaments sans ordonnances dans les grandes surfaces. **Pourquoi ?** Selon l'Autorité, la vente de médicaments dans l'Hexagone, aujourd'hui monopole des pharmacies, est « soumise à des points de blocages qui empêchent une véritable baisse des prix ». En cause : « un certain nombre de pratiques de la part des laboratoires pharmaceutiques [qui] sont susceptibles de constituer des freins à la baisse des prix des médicaments ». Par exemple en freinant l'arrivée sur le marché de génériques (en moyenne 60 % moins chers que les médicaments d'origine (« princeps »)). **Comment ?** En dénigrant systématiquement les génériques auprès des médecins, afin que ces derniers évitent de les prescrire à leurs patients. Ou encore en pratiquant le « pay-for-delay », qui consiste à payer le fabricant du générique pour qu'il retarde son arrivée sur le marché. D'autre part, toujours d'après l'Autorité, des risques d'entente « non négligeables » entre laboratoires peuvent exister, afin de contrôler les négociations sur les prix avec les pouvoirs publics. En ce qui concerne les médicaments non remboursables et à prix libres, « l'Autorité s'interroge sur le refus de certains laboratoires de passer par des intermédiaires, soupçonnant que cette vente directe soit un moyen pour les

fabricants de maintenir des marges plus élevées et, là encore, d'empêcher la baisse des tarifs ». Autre souci : des systèmes de « ventes liées », moyennant remises ou opérations commerciales, de médicaments génériques et de médicaments non remboursables – ce que l'Autorité assimile à « des marges arrières déguisées ». Enfin, l'Autorité pointe du doigt « une disparité très forte des prix des médicaments non remboursables pouvant aller de 1 à 4 selon les officines ». L'ouverture partielle du monopole officinal « permettrait aux consommateurs de bénéficier de tarifs plus attractifs pour leurs achats de médicaments d'automédication ». L'Autorité souligne toutefois qu'il n'est pas question de remettre en cause le monopole pharmaceutique, « qui assure que les ventes de médicaments doivent être effectuées par des professionnels diplômés ». Une libéralisation partielle qui a permis à d'autres pays européens (l'Italie, par exemple) d'avoir en moyenne des médicaments 25 % moins chers. Ces observations de l'Autorité de la concurrence sont désormais soumises à consultation publique jusqu'au 16 septembre 2013. L'avis définitif du régulateur « éventuellement assorti de recommandations », doit être rendu « avant la fin de l'année ».

<http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/0202887268411-medicaments-vers-une-vente-partielle-hors-pharmacie-584781.php>
(Source : www.lesechos.fr du 10/07/2013)

● Paris : vers un alourdissement de la fiscalité des résidences secondaires ?

Le 10 juillet 2013, le Conseil de Paris a demandé au gouvernement d'étudier « un dispositif fiscal complémentaire pesant sur les résidences secondaires », **Le but ?** Favoriser le retour sur le marché de la location de ces logements. Le vœu, proposé par le groupe PCF-FG, a été voté à la majorité des conseillers de Paris la veille au soir. **Le Point** : « Selon des données de l'Insee [...], en 2009, il y avait 87 364 résidences secondaires et logements occasionnels à Paris, sur un total de 1 353 036 logements (6,45 %). S'y ajoutaient 105 720 logements vacants (7,81 %) ». **Ian Brossat**, vice-président du groupe PCF-FG : « Concernant ces derniers, le Conseil de Paris a déjà adopté un vœu demandant de rehausser la taxe qui pèse sur eux ».

[http://www.lepoint.fr/economie/paris-vers-un-alourdissement-de-la-fiscalite-sur-les-residences-secondaires-10-07-2013-1702565_28.php#xtor=EPR-6-\[Newsletter-Quotidienne\]-20130710](http://www.lepoint.fr/economie/paris-vers-un-alourdissement-de-la-fiscalite-sur-les-residences-secondaires-10-07-2013-1702565_28.php#xtor=EPR-6-[Newsletter-Quotidienne]-20130710)
(Source : www.lepoint.fr du 10/07/2013, Marc Vignaud)

[Retour au sommaire](#)

LA VIE DES ENTREPRISES

● L'autorité de la concurrence donne son feu vert à la fusion Monoprix-Casino

Le 10 juillet 2013, l'Autorité de la concurrence a indiqué qu'elle autorisait la fusion Monoprix-Casino. Une condition toutefois : l'obligation de vendre 55 magasins à Paris. Depuis mars 2013, l'Autorité avait entamé un « examen approfondi » de ce rachat, émettant des « doutes sérieux » sur l'opération « qui pouvait selon elle conduire à renforcer excessivement la position déjà solide de Casino dans la capitale ». D'après l'Autorité, le groupe Casino détenait déjà, avant l'opération, 61,7 % des parts de marché en surfaces à Paris, soit trois fois plus que son principal concurrent, Carrefour. **L'Autorité** explique que : « Pour prévenir ces risques, Casino s'est engagé spontanément au cours des discussions avec l'Autorité à céder 55 de ses points de ventes à Paris ou, le cas échéant, à résilier ses contrats d'affiliation avec les magasins concernés ». Sont principalement concernés des Franprix et des Monop'. **L'Autorité** : « [Ces engagements visent à restaurer des] conditions équilibrées de concurrence (parts de marché qui n'excèdent pas 50 % ou suppression de l'addition de parts de marché entraînée par l'opération) dans les zones concernées, et plus généralement à assurer aux consommateurs concernés une offre concurrentielle et diversifiée pour leurs courses alimentaires ». Un mandataire indépendant est chargé de veiller au respect de ces engagements, « qui conditionnent l'autorisation par l'Autorité de la prise de contrôle exclusif de Monoprix par Casino ». **Libération** : « Au terme de l'opération, Casino détiendra la totalité de l'enseigne de centre-ville, qui exploite 435 points de vente en France, dont 101 à Paris, notamment sous les enseignes Monoprix, Monop', Inno et Naturalia ».

http://www.liberation.fr/economie/2013/07/10/l-autorite-de-la-concurrence-donne-son-feu-vert-a-la-fusion-monoprix-casino_917233

(Source : www.liberation.fr du 10/07/2013)

● **Au moins 250 suppressions de postes annoncées chez Canon**

Le 10 juillet 2013, le groupe Canon a réuni une séance plénière du Comité d'entreprise, afin de discuter d'un futur plan social « *pour sauvegarder la compétitivité* ». Selon les syndicats CGT et CFDT, 453 postes seraient supprimés en France (sur un total de 2 600 salariés). La direction, elle, parle de 250 postes.

<http://www.latribune.fr/technos-medias/electronique/20130710trib000774968/au-moins-250-suppressions-de-postes-annoncees-chez-canon-.html>

(Source : www.latribune.fr du 10/07/2013)

OPINIONS/VIE POLITIQUE

● **Le PS veut une réforme des retraites a minima**

Dans un texte publié par son bureau national, le Parti socialiste (PS) se prononce pour une réforme a minima des retraites. « *Au risque d'embarrasser le gouvernement qui vient d'entamer des discussions avec les partenaires sociaux* ». Le PS rejette plusieurs pistes prônées par le rapport Moreau : allongement de la durée de cotisation d'ici à 2020 et désindexation des pensions, remise en cause de l'abattement de 10 % sur les pensions pour l'impôt sur le revenu. En ce qui concerne le financement des 7 milliards d'euros nécessaires à l'horizon 2020, le PS suggère trois pistes : une mise à contribution des revenus du capital, une « *contribution, au même niveau que les actifs, des retraités les plus aisés* », « *une augmentation modérée des cotisations patronales et salariales* ».

[http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/reuters-00534843-france-le-ps-veut-une-reforme-des-retraites-a-minima-584860.php?xtor=EPR-1500-\[france\]-20130710-\[s=461370_n=2_c=201_\]-1413980\[SDV\]@1](http://www.lesechos.fr/economie-politique/france/actu/reuters-00534843-france-le-ps-veut-une-reforme-des-retraites-a-minima-584860.php?xtor=EPR-1500-[france]-20130710-[s=461370_n=2_c=201_]-1413980[SDV]@1)

(Source : www.lesechos.fr du 10/07/2013)

[Retour au sommaire](#)

Le.Crible vous souhaite un bel été 2013

Prochain numéro le 28 août 2013

Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France. En ligne tous les mercredis

Directeur de publication : le directeur Philippe Renard

Rédacteur en chef : Eric Tessier.

Contact : eric.tessier@urssaf.fr

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : eric.tessier@urssaf.fr

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : eric.tessier@urssaf.fr